

Communiqué de presse

Le 15 décembre 2009

Communiqué de presse du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Accor, réuni sous la présidence de Gilles Péliçon, a validé à l'unanimité moins une voix, la pertinence de la séparation des deux métiers du Groupe.

Les études menées par la Direction du Groupe, à la demande du Conseil, font clairement ressortir que la séparation permettrait à l'hôtellerie et aux services prépayés, chacun leader mondial dans son domaine, d'accélérer leur développement.

Les travaux menés ont notamment mis en évidence que :

- L'hôtellerie et les services prépayés, sans réelles synergies entre eux, font appel à des savoir-faire et à des compétences spécifiques et évoluent dans des environnements de plus en plus différents ;
- Dotés de ressources financières propres et suffisantes, l'hôtellerie et les services prépayés seront mieux armés pour affronter une concurrence mondiale croissante ;
- Séparément, les deux métiers avec leur modèle économique propre, attireront un plus grand nombre d'investisseurs ;
- Les perspectives de développement de chaque métier offriront des projets mobilisateurs pour les équipes, renforçant leur sentiment d'appartenance

Prenant acte des engagements des deux actionnaires agissant au sein du concert Colony Capital et Eurazeo, il a été demandé à l'équipe de Direction de mettre en œuvre le plan d'action permettant au Conseil, le moment venu, de proposer aux actionnaires le projet de séparation, et ce avant la fin de l'année 2010.

Le projet de séparation de l'hôtellerie et des services prépayés sera soumis à la consultation des instances représentatives du personnel dans les meilleurs délais.

Gilles Péliçon déclare : « Une séparation instaurerait une dynamique nouvelle, solide et pérenne pour chaque entité, leader mondial dans son domaine. Cette séparation constituerait également un accélérateur de développement pour l'hôtellerie comme pour les services prépayés, offrant ainsi aux collaborateurs deux nouvelles aventures humaines porteuses d'un bel avenir ».

Commentant cette décision, Philippe Citerne, Vice-président du Conseil d'Administration déclare : « Il faut rendre hommage à la qualité des travaux effectués par l'équipe de Direction dans un parfait respect des règles de gouvernance et qui ont permis au Conseil de prendre une décision conforme aux intérêts de long terme du Groupe, de ses collaborateurs et de ses actionnaires ».

Accor, groupe mondial et leader européen dans l'hôtellerie, leader mondial dans les services prépayés, est présent dans près de 100 pays avec 150 000 collaborateurs. Il met au service de ses clients le savoir-faire acquis depuis plus de 40 ans dans ses deux grands métiers :

- l'**Hôtellerie**, avec les marques **Sofitel, Pullman, MGallery, Novotel, Mercure, Suitehotel, Adagio, Ibis, all seasons, Etap Hotel, Formule 1, hotelF1** et **Motel 6**, représentant 4000 hôtels et près de 500 000 chambres dans 90 pays, ainsi que ses activités complémentaires, **Accor Thalassa, Lenôtre, CWL** ;

- **les Services Prépayés**, 32 millions de personnes bénéficient dans 40 pays des prestations de Accor Services (avantages aux salariés et aux citoyens, récompenses et fidélisation, gestion des frais professionnels).

CONTACTS PRESSE

Armelle Volkringer

Directeur de la Communication
et des Relations Extérieures et
du Développement Durable
Tél : +33 (0)1 45 38 87 52

Alain Delrieu

Tél. : +33 (0)1 45 38 84 85

Charlotte Bourgeois-Cleary

Tél : +33 (0)1 45 38 84 84

CONTACTS INVESTISSEURS

Eliane Rouyer-Chevalier

Directeur Relations Investisseurs
et Communication Financière
Tél. : +33 1 45 38 86 26

Solène Zammito

Relations Investisseurs
Tél. : +33 1 45 38 86 33